

*Arrêté Ministériel n° 2014-611 du 27 octobre 2014
fixant les tarifs des parkings publics pour l'année
2015 ainsi que les tarifs autocars pour l'année
2016.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.635 du 25 septembre 1998 portant création d'un Service des Parkings Publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des départements ministériels ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 octobre 2014 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les tarifs des parkings publics applicables aux véhicules automobiles et deux-roues pour l'année 2015 ainsi que ceux applicables aux autocars pour l'année 2016 sont fixés conformément aux tableaux figurant en annexe au présent arrêté.

ART. 2.

Le présent arrêté entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept octobre deux mille quatorze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ABONNEMENTS

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « JOUR & NUIT »		2015
Code	Libellés	
A	JOUR ET NUIT (y compris option CAM pour les catégories A1-A3 et A6 pour les résidents de Monaco non concernés par les mesures de gratuité consenties directement par la CAM)	
A1	« J & N » - Régime général / VL - place banalisée « J & N » - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place fixe / VL « J & N » - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL sans place fixe	99,20 €
A2	« J & N » - Place fixe / Camping-car	153,70 €
A3	« J & N » - Place fixe / VL	153,70 €
A5	« J & N » - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble - avec place fixe ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux : 1 ^{er} véh. - sans place fixe / VL	84,90 €
A5B	« J & N » - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble « + option Carte C.A.M. » - avec place fixe / VL ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux « + option Carte C.A.M. » : 1 ^{er} véh. - sans place fixe / VL	94,00 €
A6	« J & N » - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place fixe / VL	84,90 €
A7	« J & N » - Véhicules spéciaux (petits trains, etc, ...)	366,50 €
A8	« J & N » - 2 ^{ème} emplacement réservé dans un même box (emplacement d'accès malaisé) / VL	45,80 €
A10	« J & N » - Courte durée « Semaine » (7 jours maximum) / VL non reductible - sans place fixe	43,00 €
A11	« J & N » - Courte durée « Quinzaine » (15 jours maximum) / VL non reductible - sans place fixe	71,50 €
A12	« J & N » - Courte durée « Mois » (31 jours maximum) / VL sans place fixe	131,00 €
	Option « Accès à l'ouvrage de référence de l'abonnement (J & N) sur reconnaissance de plaques minéralogiques en fonction des équipements disponibles » (sur simple demande)	gratuit

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « JOUR & NUIT »		2015
Code	Libellés	
AP	JOUR ET NUIT « Véhicules propres » : 100 % électriques et véhicules hybrides essence dont le taux de rejet est ≤ à 110 g CO2/km - sur justificatif à présenter annuellement par le titulaire - (y compris option CAM pour les catégories A1-A3 et A6 pour les résidents de Monaco non concernés par les mesures de gratuité consenties directement par la CAM)	
A1P	« J & N » - Régime général / VL - place banalisée « J & N » - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place fixe / VL « J & N » - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL sans place fixe	84,30 €
A3P	« J & N » - Place fixe / VL	130,50 €
A5P	« J & N » - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble - avec place fixe ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux : 1 ^{er} véh. - sans place fixe / VL	72,20 €
A5BP	« J & N » - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble « + option Carte C.A.M. » - avec place fixe / VL ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux « + option Carte C.A.M. » : 1 ^{er} véh. - sans place fixe / VL	80,30 €
A6P	« J & N » - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place fixe / VL	72,20 €
	Option « Accès à l'ouvrage de référence de l'abonnement (J & N) sur reconnaissance de plaques minéralogiques en fonction des équipements disponibles » (sur simple demande)	gratuit

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « JOUR & NUIT » OPTION « Petits rouleurs »		2015
	REMISE « Petit Rouleur » : Utilisation du véhicule maximum 15 fois par mois dans le créneau horaire « 07 h 30 et 18 h 30 hors week-ends et jours fériés monégasques » sur catégorie A1 – A3 – A1P – A3P – A6 – A6P pour deux véhicules maximum	10 %

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « JOUR »		2015
Code	Libellés	
B	JOUR	
B1	Régime général = forfait mensuel 300 heures + les cadres : « SBM – GRIMALDI FORUM – MONACO TELECOM – IM2S – C. CARDIO THORACIQUE – CAISSES SOCIALES – C.I.S.M. – THERMES MARINS » ; et les véhicules de service – sans place fixe	81,50 €
B12	Forfait « 120 heures/mois » COVOITURAGE cat. B1 – sans place fixe	22,40 €
B3	Fonctionnaires, agents de l'Etat et de la Commune – avec place fixe et forfait mensuel 250 heures	61,10 €
B4	Fonctionnaires, agents de l'Etat et de la Commune – sans place fixe et forfait mensuel 250 heures	42,80 €
B4B	Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille – Salariés de Monaco-Ville au P. du Chemin des Pêcheurs – salariés non-cadres du Port Hercule au P. de la Digue – sans place fixe et forfait mensuel 250 heures	42,80 €
	Salariés non-cadres « SBM – GRIMALDI FORUM – MONACO TELECOM – IM2S – C. CARDIO THORACIQUE – CAISSES SOCIALES – C.I.S.M. - THERMES MARINS » – sans place fixe et forfait mensuel 250 heures	42,80 €
B42	Forfait « 120 heures/mois » COVOITURAGE cat. B4 – sans place fixe	12,80 €
B42B	Forfait « 120 heures/mois » COVOITURAGE cat. B4B – sans place fixe	12,80 €
B8	Forfait « 100 heures/mois » (P/ Sports, Clubs) : aux PP. Stade Louis II, Condamine, Jardin Exotique, Gare – sans place fixe	24,40 €
B9	Forfait « 40 heures/mois » (P/ Sports, Clubs) : aux PP. Stade Louis II, Condamine, Jardin Exotique, Gare – sans place fixe	12,30 €
B10	Forfait « Courte Durée » - Semaine non reconductible – sans place fixe	30,50 €
B11	Forfait « Courte Durée » - Quinzaine non reconductible – sans place fixe	61,00 €

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « JOUR »		2015
Code	Libellés	
BP	JOUR « Véhicules propres » : 100 % électriques et véhicules hybrides essence dont le taux de rejet est ≤ à 110 g CO2/km – sur justificatif à présenter annuellement par le titulaire	
B1P	Régime général = forfait mensuel 300 heures + les cadres : « SBM – GRIMALDI FORUM – MONACO TELECOM – IM2S – C. CARDIO THORACIQUE – CAISSES SOCIALES – C.I.S.M. - THERMES MARINS » ; et les véhicules de service – sans place fixe	69,20 €
B3P	Fonctionnaires, agents de l'Etat et de la Commune – avec place fixe et forfait mensuel 250 heures	51,90 €
B4P	Fonctionnaires, agents de l'Etat et de la Commune – sans place fixe et forfait mensuel 250 heures	36,40 €
B4BP	Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille – Salariés de Monaco-Ville au P. du Chemin des Pêcheurs – salariés non-cadres du Port Hercule au P. de la Digue – sans place fixe et forfait mensuel 250 heures	36,40 €
	Salariés non-cadres « SBM – GRIMALDI FORUM – MONACO TELECOM – IM2S – C. CARDIO THORACIQUE – CAISSES SOCIALES – C.I.S.M. - THERMES MARINS » – sans place fixe et forfait mensuel 250 heures	36,40 €

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « JOUR » Option Futé		2015
Code	Libellés	
	JOUR « Forfait Futé »	
B13	Régime général = forfait mensuel 100 heures - sans place fixe	42,80 €
B43	Fonctionnaires, agents de l'Etat et de la Commune – sans place fixe et forfait mensuel 100 heures	26,40 €
B43B	Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille – Salariés de Monaco-Ville au P. du Chemin des Pêcheurs – salariés non-cadres du Port Hercule au P. de la Digue – sans place fixe et forfait mensuel 100 heures	26,40 €
	Salariés non-cadres « SBM – GRIMALDI FORUM – MONACO TELECOM – IM2S – C. CARDIO THORACIQUE – CAISSES SOCIALES – C.I.S.M. - THERMES MARINS » – sans place fixe et forfait mensuel 100 heures	26,40 €

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « Deux roues » (*)		2015
Code	Libellés	
C	DEUX ROUES	
C1	500 cc et plus	10,00 €
	De 250 cc à 499 cc	10,00 €
	De 101 cc à 249 cc	10,00 €
	De 50 cc à 100 cc	10,00 €
C2	Moins de 50 cc	5,00 €
C3	Deux-roues électriques et Vélos	2,00 €
(*)	Sauf locataires des immeubles domaniaux dans le parking sis en infrastructure, où le stationnement est gratuit sous réserve toutefois de la constitution d'un dossier d'abonnement	

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « Professionnels et Véhicules de Société »		2015
Code	Libellés	
G	« Professionnels » & « Véhicules de Société » - J&N	
G1	« Garage & Véhicule de société » par véhicule – Place fixe ou zone réservée	173,00 €
G2	« Garage & Véhicule de société » par véhicule – Sans place fixe	99,20 €
G3	« Huissiers de Justice » par véhicule – Sans place fixe	99,20 €
G4	« Loueurs de véhicule – Grande remise - Ambulance » - Sans place fixe	112,00 €
G5	2 ^{ème} emplacement fixe dans un même box (ou emplacement d'accès malaisé) / Véhicule	60,50 €
G2P	« Véhicule de Société » par véhicule – Sans place fixe aux conditions identiques aux véhicules propres « Jour & Nuit » (AP)	84,40 €

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS « Véhicules Utilitaires »		2015
Code	Libellés	
H	UTILITAIRES dont la hauteur est supérieure à 2,2 m et/ou Véhicules de transport de personnes (Entreprises sises en Principauté de Monaco)	
H1	Nuit seulement : de 19 h 00 à 08 h 00 (+ les week-ends à temps complet en « Basse saison autocars soit du 01/01 au 20/03 et du 01/11 au 31/12 ») - Sans place fixe	221,00 €
H2	J&N Utilitaires < 3,5 t – Sans place fixe	231,00 €
H3	J&N Utilitaires < 3,5 t - Place fixe	261,00 €
H4	J&N Utilitaires > 3,5 t – Sans place fixe	251,00 €
H5	J&N Utilitaires > 3,5 t - Place fixe	271,50 €

HORAIRE & DIVERS

RÉGIME GÉNÉRAL	
Parkings : Agaves - Annonciade - Athéna - Bosio - Carmes - Centre Administratif - Charles III - Chemin des Pêcheurs - Colle - Condamine - Costa - Digue - Ecoles - Gare - Grimaldi Forum - Héliport - Industries - Jardin Exotique - Larvotto - Louis II - Moulins - Ostende - Papalins - Plati - Port - Quai Antoine 1 ^{er} - Roqueville - Saint-Antoine - Saint Charles - Saint Laurent - Saint Nicolas - Square Gastaud - Stade Louis II - Testimonio - Triton - Visitation -	
Durée (Pour 24 h de stationnement)	Au 01/01/2015
De 0 à 60 mn	0,00 €
De 60 mn à 75 mn	2,00 €
De 75 mn à 240 mn par tranche de 15 mn	0,80 €
De 240 mn à 300 mn par tranche de 15 mn	0,60 €
De 300 mn à 360 mn par tranche de 15 mn	0,40 €
De 360 mn à 420 mn par tranche de 15 mn	0,20 €
De 420 mn à 660 mn par tranche de 15 mn	0,10 €
De 19h00 à 8h00 par tranche de 15 mn	0,10 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	20,00 €

RÉGIME COMMERCIAL	
Parking du Centre Commercial de Fontvieille	
Durée (de 0h00 à 23h59)	Au 01/01/2015
De 0 à 60 mn	0,00 €
De 60 mn à 75 mn	2,90 €
Au-delà jusqu'à 24 heures de stationnement par tranche de 15 mn	0,80 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	30,00 €

RÉGIME COMMERCIAL	
Parking de la Place d'Armes	
Durée (Pour 24 h de stationnement)	Au 01/01/2015
De 0 à 60 mn	0,00 €
De 60 mn à 75 mn	2,90 €
Au-delà jusqu'à 660 mn par tranche de 15 mn	0,80 €
De 19h00 à 8h00 par tranche de 15 mn	0,10 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	30,00 €

RÉGIME PARTICULIER	
Parking du Centre Hospitalier Princesse Grace	
Durée (Pour 24 h de stationnement)	Au 01/01/2015
De 0 à 60 mn	0,00 €
De 60 mn à 75 mn	1,60 €
De 75 mn à 360 mn par tranche de 15 mn	0,70 €
De 360 mn à 660 mn par tranche de 15 mn	0,10 €
De 19h00 à 8h00 par tranche de 15 mn	0,10 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	20,00 €

RÉGIME PARTICULIER	
Parking de la rue de l'Abbaye	
Durée (Pour 24 h de stationnement)	Au 01/01/2015
De 0 à 60 mn	0,00 €
De 60 mn à 75 mn	2,40 €
De 75 mn à 660 mn par tranche de 15 mn	0,70 €
De 19h00 à 8h00 par tranche de 15 mn	0,10 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	30,00 €

RÉGIME PARTICULIER	
Parking du Casino (ex Boulingrins)	
Durée (de 0h00 à 23h59)	Au 01/01/2015
De 0 à 60 mn	0,00 €
De 60 mn à 75 mn	2,00 €
De 75 mn à 240 mn par tranche de 15 mn	0,80 €
De 240 mn à 270 mn par tranche de 15 mn	0,70 €
De 270 mn à 300 mn par tranche de 15 mn	0,60 €
De 300 mn à 360 mn par tranche de 15 mn	0,40 €
De 360 mn à 420 mn par tranche de 15 mn	0,20 €
Au-delà jusqu'à 24 heures de stationnement par tranche de 15 mn	0,10 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	20,00 €

RÉGIME PARTICULIER	
Parking des Oliviers	
PERIODES SCOLAIRES	
Durée (de 0h00 à 23h59)	Au 01/01/2015
De 0 à 30 mn	0,00 €
De 30 mn à 45 mn	1,00 €
De 45 mn à 120 mn par tranche de 15 mn	2,00 €
Au-delà jusqu'à 24 heures de stationnement par tranche de 15 mn	2,50 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	30,00 €
VACANCES SCOLAIRES	
Application du régime général	

DIVERS

Tarifs rotation horaire & divers	2015
Abts Covoiturage + Abts « Forfait Futé » : dépassement (/h)	3,00 €
Carte à décompte P. Casino (/h)	0,70 €
Chèques-parking (/u) 120 mn	0,60 €
Carte Multiparc « Self Service » - Remise sur tarification horaire en vigueur à compter de la 75 ^{ème} minute / par 24 h de stationnement	De 20 à 40%
Carte Multiparc « A décompte » - Remise sur tarification horaire en vigueur à compter de la 75 ^{ème} minute / par 24 h de stationnement	De 20 à 40%
Carte Multiparc « Perdue »	10,00 €
Forfait « Spectacle » (- de 3 h)	3,00 €
Forfait demi-journée « Congrès » (4 h)	5,00 €
Forfait journalier - « Congrès » ou « Journée »	10,00 €
Forfait journalier - « Courte durée »	10,00 €
Forfait journalier - Fédération sportive Monégasque - Association caritative - bénévolat	7,50 €
Forfait journalier « Ticket perdu » (Régime général)	20,00 €
Service premium réservation Internet place garantie (/u)	5,00 €
24 h de stationnement avec place préservée Internet (par tranche de 24 h non sécable)	20,00 €

MOTOCYCLES

Libellé	2015
Régime général : Tarif forfaitaire au-delà de 2h de stationnement (limité à la journée et pour une période de stationnement continue)	1,50 €

CAMPING-CARS	
Durée (de 0 h 00 à 23 h 59)	Au 01/01/2015
De 0 à 30 mn	0,00 €
De 30 mn à 45 mn	2,00 €
De 45 mn à 60 mn	1,00 €
De 60 mn à 480 mn par tranche de 15 mn	0,90 €
Au-delà jusqu'à 24 heures de stationnement par tranche de 15 mn	0,20 €
Forfait Jour « Hôtel situé en Principauté » / jour	25,00 €
Forfait « Séjour chez un habitant de la Principauté ou habitant de la Principauté » / jour	16,00 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	30,00 €

CAMIONS	
Durée (de 0 h 00 à 23 h 59)	Au 01/01/2016
De la 1 ^{ère} à la 12 ^{ème} heure (/h)	2,00 €
Au-delà de la 12 ^{ème} heure (/h)	3,00 €
Forfait Journée aux PP. Grimaldi Forum, Chemin des Pêcheurs (Saison hivernale : du 1 ^{er} novembre au 20 mars) & Saint-Antoine / jour	60,00 €
Forfait journalier « Ticket perdu »	60,00 €

LAVAGES	
Libellés	2015
« Temps de lavage » (55 s)	1,00 €
Premier achat clef de lavage (20 € de lavage et 5 € de clef)	25,00 €
Rechargement clef (prix minimum)	25,00 €
Remise pour rechargement clef \geq à 30 €	10,00 %
« Aspirateur » (180 s)	1,00 €
« Remise Lavage » pour Professionnels de l'automobile installés en Principauté	50,00%

TARIFICATION AUTOCARS	2016
Forfait AUTOCARS « Journée » valable jusqu'à 0 h	150,00 €
Forfait « Association », « Scolaire », ou « Manifestation sportive »	50,00 €
Remise « Basse Saison » (01/01-20/03 et 01/11-31/12) sur forfait « Journée »	-30,00 €
Forfait « Séjour Hôtel » pour séjour dans hôtel en Principauté (jusqu'à 10 h 00 le lendemain matin du jour d'arrivée)	110,00 €
Forfait « Nuit » pour séjour une nuit dans hôtel en Principauté (16 heures maximum entre 18 h et 10 h)	60,00 €
Forfait « Nuit - Restaurant » : de 18 h à 04 h + repas de 20 personnes minimum	Gratuit
Remise autocar « Repas » (20 personnes minimum) - sur forfait « Journée »	-25,00 €
TARIFICATION AUTOCARS HORAIRE :	
« Nuit » : de 18 h à 04 h (facturation maximum = 5 heures de stationnement)	20,00 €/h
« Tour en Ville » (hôtels, croisières, ...)	20,00 €/h
PARKING DU JARDIN EXOTIQUE pour les groupes visitant cet établissement :	
De 0 à 2 heures de stationnement	Gratuit
Au-delà de 2 heures de stationnement	Application forfait « Journée »
Remise « Abonnés Autocars » :	
C.A. mensuel de 1.000 € à 2.000 €	-10,00 %
C.A. mensuel de 2.001 € à 3.500 €	-15,00 %
C.A. mensuel supérieur à 3.501 €	-25,00 %
« Remise Fixe - Abonnés Cies Guides ou Agences Voyages » :	
à la condition que le C.A. mensuel soit supérieur à 1.500 €	-10,00 %